

Informations de base	
2006/2123(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Relations UE/Caraïbes: partenariat pour la croissance, la stabilité et le développement	
Subject 6.40.10 Relations avec les pays d'Amérique Latine, Amérique centrale, Caraïbes Zone géographique Caraïbes Îles	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	DEVE Développement		ZIMMER Gabriele (GUE/NGL)
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	INTA Commerce international		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
02/03/2006	Publication du document de base non-législatif	COM(2006)0086 	Résumé
30/05/2006	Vote en commission		
15/06/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/06/2006	Dépôt du rapport de la commission	A6-0211/2006	
06/07/2006	Décision du Parlement	T6-0304/2006	Résumé
06/07/2006	Résultat du vote au parlement		
06/07/2006	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	

Référence de la procédure	2006/2123(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Initiative stratégique
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	DEVE/6/36215

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE374.040	03/05/2006	
Amendements déposés en commission		PE374.179	17/05/2006	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0211/2006	15/06/2006	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0304/2006	06/07/2006	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif		COM(2006)0086 	02/03/2006	Résumé
Document annexé à la procédure		SEC(2006)0268 	02/03/2006	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2006)3874	29/09/2006	

Relations UE/Caraïbes: partenariat pour la croissance, la stabilité et le développement

2006/2123(INI) - 02/03/2006 - Document de base non législatif

OBJECTIF : mettre en place un nouveau partenariat pour la croissance, la stabilité et le développement des Caraïbes.

CONTENU : La présente communication concernant les Caraïbes (et couvrant les États ACP des Caraïbes conformément à l'Accord de Cotonou), est fondée sur les principes de la politique de développement de l'UE, le Consensus européen de 2005 et l'Accord de Cotonou lui-même. Il se base sur plus de 30 ans d'expérience en matière de coopération et entend donner un nouveau souffle aux relations UE-Caraïbes en favorisant une philosophie d'égalité, de partenariat et d'appropriation.

Globalement, la communication donne un aperçu de la future politique régissant les rapports UE-Caraïbes. L'objectif est celui d'un partenariat fort sur la scène internationale, avec des avantages mutuels et dans lequel les deux parties œuvreront ensemble pour les principes partagés de démocratie et des droits de l'homme, et pour lutter contre la pauvreté et les menaces pour la paix, la sécurité et la stabilité.

Ce partenariat serait fondé sur des valeurs communes, qui prendrait en compte les points forts de la région des Caraïbes dans les domaines économique et environnemental et favoriserait la cohésion sociale. En effet, les pays de cette région se sont engagés sur la voie de l'intégration régionale, de la diversification économique, de la restructuration et des réformes, une évolution très favorablement accueillie dans la mesure où cette situation permet à des États généralement petits et économiquement vulnérables de mettre à profit les possibilités offertes par la mondialisation tout en cherchant à en éviter les écueils.

Pour rappel, les Caraïbes rassemble des pays aussi divers que Antigua & Barbuda, la Barbade, les Bahamas, le Belize, Dominica, la République dominicaine, Grenada, la Guyana, Haïti, la Jamaïque, St. Kitts & Nevis, Sainte Lucie, St. Vincent & les Grenadines, le Suriname et Trinidad-et-Tobago, qui sont signataires de l'Accord de Cotonou, ainsi que Cuba, membre du groupe ACP mais non signataire de Cotonou.

Les actions envisagées par la Commission, dans ce contexte, peuvent se résumer comme :

- **Un partenariat politique fondé sur des valeurs communes** : le développement d'un partenariat politique étroit entre l'Union européenne et les Caraïbes est un élément nouveau et essentiel de la stratégie de l'UE en faveur des Caraïbes. Un tel partenariat politique concernant en particulier une gouvernance judicieuse et efficace est essentiel à la consolidation de la démocratie, au respect des droits de l'homme, à l'amélioration de l'égalité des chances, de la cohésion sociale, de la sécurité, de la stabilité, de la prévention des conflits, des migrations, de la lutte contre les stupéfiants et de l'intégration régionale. L'Union européenne soutiendra systématiquement les grandes institutions qui sont essentielles pour assurer une bonne gouvernance, à savoir les parlements, le système judiciaire et les systèmes de gestion des finances publiques. Afin de favoriser l'efficacité de ces institutions, elle favorisera également la transparence et les échanges d'informations pour lutter contre la corruption ainsi que les irrégularités financières et les malversations des sociétés ;
- **Un examen des points forts et des points faibles économiques et environnementaux** : l'un des grands objectifs de la politique de développement de l'UE est d'aider les pays en développement à mieux mettre à profit le processus de mondialisation. À cette fin, l'Union soutiendra les efforts d'intégration régionale dans les Caraïbes et contribuera à l'amélioration de la compétitivité, à la diversification des exportations et à la mise en place de marchés régionaux. De plus, elle intensifiera son aide liée au commerce et soutiendra les PME. L'environnement et les ressources naturelles représentent un atout important pour les Caraïbes, en particulier pour les catégories les plus pauvres de la population locale. Les États des Caraïbes doivent actuellement faire face à plusieurs problèmes d'environnement, qui ont tous des effets importants sur le développement économique et social de la région. L'Union contribuera à augmenter la capacité de la région à gérer les catastrophes naturelles à tous les niveaux, en mettant l'accent sur la réduction des risques, la préparation, l'alerte précoce, la prévention des catastrophes et l'atténuation de leurs effets ;
- **Promotion de la cohésion sociale et lutte contre la pauvreté** : l'UE soutiendra les efforts déployés par les Caraïbes pour lutter contre la pauvreté chronique et améliorer la stabilité des moyens de subsistance de base. En étroite coopération avec la société civile, elle apportera son soutien aux stratégies nationales destinées à étayer les systèmes de protection sociale et les activités génératrices de revenus pour les plus démunis. Parmi les priorités figurent également la lutte contre le VIH/SIDA et le renforcement des régimes de soins de santé, en insistant notamment sur les ressources humaines et l'accès équitable aux soins. En ce qui concerne les stupéfiants, l'Union privilégiera une politique de prévention de la toxicomanie, qui mettra l'accent sur l'éducation et la sensibilisation, la formation et la coordination des institutions. Fuite des cerveaux, aliénation socioéconomique et faible cohésion sociale sont des réalités pour nombre de pays de la région des Caraïbes. Pour relever les défis sociaux et socioéconomiques auxquels la région doit faire face aujourd'hui, l'Union recourra au mécanisme décisif consistant à donner aux individus une base de compétences et un savoir-faire leur permettant de tirer profit de la diversification économique.

Conclusions et étapes ultérieures : l'UE restera résolument aux côtés des Caraïbes dans les efforts déployés par cette région, en s'appuyant sur une vision commune de l'avenir, un partenariat politique plus poussé et des mesures destinées à pallier les vulnérabilités socio-économiques et environnementales de la région ainsi qu'à encourager la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté. La réunion UE-Caraïbes du Troïka dans le contexte du Sommet UE-ALC en mai 2006 constituera le début d'un dialogue politique rénové et élargi.

Relations UE/Caraïbes: partenariat pour la croissance, la stabilité et le développement

2006/2123(INI) - 06/07/2006 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de Gabriele **ZIMMER** (GUE/NGL, DE), le Parlement appuie totalement la position de sa commission au fond et se félicite de la mise en place d'un nouveau partenariat UE-Caraïbes. Se félicitant de la participation du groupe CARIFORUM au débat sur la communication de la Commission, le Parlement trouve que, sur la forme, il est inacceptable qu'il ait été mis à l'écart des discussions en raison du calendrier appliqué par la Commission. Cette situation a eu pour effet d'exclure le Parlement de toute possibilité de présenter ses propositions, ce qu'il regrette amèrement. Il déplore en particulier le fait que la Commission ait si peu pris en compte ses recommandations.

Sur le fond, le Parlement estime que Commission fonde sa stratégie sur une philosophie d'égalité, de partenariat et d'appropriation. Il reconnaît avec elle que la coopération entre les deux régions ne s'est pas accompagnée d'un **dialogue politique adéquat** jusqu'ici. C'est pourquoi, il se félicite de la mise en place d'un dialogue politique d'envergure associant les DOM français présents dans la zone (Guadeloupe, Guyane française et Martinique) ainsi que d'autres pays et territoires d'outre-mer caribéens (PTOM). Toutefois, les modalités de ce dialogue devraient être négociées avec les États concernés qui ont signé l'accord de Cotonou, comme le suggère certains pays caribéens eux-mêmes.

Le Parlement approuve l'approche préconisée par la Commission dans sa communication visant à renforcer les institutions et la bonne gouvernance. Il invite tous les États des Caraïbes à ratifier la convention des Nations unies contre la criminalité internationale organisée et la corruption.

Parallèlement, le Parlement réaffirme son point de vue selon lequel les négociations doivent être axées essentiellement sur les **objectifs de développement** tout en tenant compte des réalités et contraintes régionales, en autorisant, si nécessaire, le recours à une géométrie variable prenant en compte certaines différences locales. Pour le Parlement, l'aide au développement devrait se concentrer sur la restructuration de l'économie, le renforcement de la compétitivité, l'ajustement fiscal et le soutien au commerce.

Le Parlement attire l'attention sur l'importance vitale des **revenus douaniers** pour les budgets : actuellement, ces montants ne peuvent être compensés par d'autres rentrées fiscales sans une compensation adéquate. Toutefois, la croissance des échanges entre les États caribéens et, en général, entre les pays en développement pourrait contribuer à créer des sources plus stables de revenu.

Le Parlement estime avec la Commission que les petites économies ouvertes de la région sont particulièrement exposées aux forces des marchés mondiaux. Mais la **libéralisation progressive des échanges**, avec des mécanismes adéquats de sauvegarde pourraient constituer des outils pour combattre la pauvreté. Il faut donc des mesures de renforcement des capacités liées au commerce, des mécanismes de transformation des produits de base et de diversification de la production. Il faut surtout éviter toute pression bureaucratique excessive dans la région.

Le Parlement demande à la Commission de rendre publique l'étude réalisée sur les répercussions de la libéralisation du commerce et de la mondialisation sur le développement durable de ces États. Il constate l'insuffisance des programmes de compensation pour atténuer les répercussions de la transformation des marchés du sucre et de la banane et craint que l'objectif de cohésion sociale de la politique de coopération n'en soit fortement menacé. Il demande encore à la Commission de développer des programmes d'aide à la **reconversion de l'agriculture** tenant compte d'aspects environnementaux, énergétiques, sociaux et de sécurité alimentaire et permettant la création d'emplois acceptables. Il demande en particulier que la stratégie de coopération tienne davantage compte des répercussions sociales, culturelles et environnementales et que l'on suive mieux les retombées des OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement).

Le Parlement demande également une aide massive pour développer l'utilisation des énergies renouvelables au plan local car l'impact de l'évolution climatique est criant dans cette région du monde (tempêtes, ouragans,...). Face à la montée en puissance des catastrophes météorologiques, le Parlement attend un soutien massif destiné à améliorer la **gestion des catastrophes naturelles** (or, rien n'est prévu à cet effet dans l'instrument ACP-UE créé en 2005 pour les catastrophes naturelles). Il faut donc un instrument permanent destiné à aider ces pays.

Parallèlement, le Parlement critique le fait que la stratégie pour la région des Caraïbes ne s'attaque pas au problème du chômage des jeunes et de la frustration grandissante au sein de la jeunesse. Il redoute que cette situation ne s'aggrave compte tenu de la crise à venir dans l'agriculture des Caraïbes. Dans ce contexte, le Parlement attend beaucoup du **développement du tourisme durable** comme levier de développement avec l'essor concomitant d'infrastructures essentielles (routes, ports,...). Cela ne doit toutefois pas se faire au détriment des paysages.

Le Parlement salue l'offre de la Commission de laisser la porte ouverte au dialogue politique avec **Cuba**. Il signale qu'une action de l'Union auprès des États-Unis pour mettre fin à la politique de l'embargo pourrait avoir d'importantes retombées commerciales pour l'ensemble de la région. Il recommande dès lors l'engagement d'un dialogue critique avec le gouvernement cubain.

Le Parlement insiste sur l'hétérogénéité de la région et recommande une différenciation plus marquée de la stratégie de coopération. C'est la raison pour laquelle, il demande à la Commission d'examiner si une concentration sur l'aide budgétaire constitue la méthode la plus appropriée pour atteindre les objectifs de développement au regard des besoins individualisés des pays de la région. Enfin, le Parlement attire l'attention sur la situation désespérée d'**Haïti** et demande à la Commission et aux États membres de développer un programme spécifique pour Haïti pour lequel des moyens financiers supplémentaires sont nécessaires.